



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

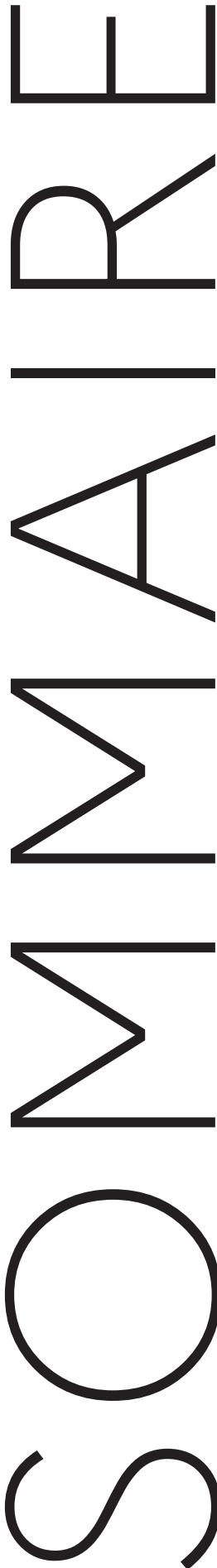
Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

# ENGAGEMENTS POUR LA PLANIFICATION

## ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ►►►







- 05 ÉDITO**
- 08 DÉPLACEMENT DE VOYAGEURS  
ET TRANSPORT DE MARCHANDISES**
- 11 BÂTIMENTS**
- 13 URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
- 15 EAU, MILIEUX AQUATIQUES ET MER**
- 18 BIODIVERSITÉ ET FORET**
- 22 PRODUCTION DE BIENS**
- 24 PRODUCTION D'ÉNERGIE**
- 27 ACHATS PUBLICS DURABLES**
- 28 ECONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCHETS**
- 30 LES ENGAGEMENTS DE LA DREAL  
EN TANT QU'ORGANISATION SOCIALE**



# EDITO

La conférence des parties (COP) Provence-Alpes-Côte d'Azur du 11 décembre 2024 a ouvert une nouvelle étape : celle de la mise en œuvre concrète du plan de transformation écologique et énergétique régional.

La DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage pleinement dans cette dynamique. Toutes nos compétences, qu'il s'agisse de mobilité, d'énergie, de bâtiment, d'aménagement, de biodiversité ou d'économie circulaire sont mobilisées pour accélérer la transition et rendre visibles les résultats.

Nous voulons être exemplaires : sobriété énergétique, réduction de nos émissions, usage raisonnable des ressources. Chaque action, chaque progrès compte pour avancer vers l'objectif à 2050 et la neutralité carbone.

Avec nos partenaires et nos équipes, nous affirmons notre conviction : la transition écologique se construit au quotidien, collectivement, pour une région plus résiliente et solidaire.



“

*Les accords pour la transition écologique que j'ai signé le 23 septembre 2025 sont notre contrat pour l'avenir. Ils fixent des objectifs clairs et mesurables pour transformer ce défi en opportunité. Pour que ces objectifs deviennent réalité, il nous fallait une feuille de route opérationnelle au travers de nos engagements, c'est tout l'enjeu du travail que nous avons mené pour élaborer ce document.*

*Bonne lecture !*

---

Sébastien FOREST

Directeur de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le plan de transformation écologique et énergétique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été validé lors de la COP du 11 décembre 2024. Il nous appartient à présent d'en assurer la mise en œuvre concrète, c'est-à-dire de réaliser ou de faire réaliser les actions qu'il comporte, mais aussi d'en rapporter les résultats afin que nos progrès collectifs vers l'objectif "fit for 55" soient visibles et pris en compte.

La DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage au travers de ce document stratégique établissant pour chaque enjeu et feuille de route du plan de transformation, les missions qu'elle déploie avec ses priorités d'action et les résultats attendus. L'ensemble des services de la DREAL ont été mobilisés pour identifier les missions qu'ils mettent en œuvre et qui s'inscrivent dans les actions du plan de transformation. Notre relation aux services et opérateurs publics et privés y figure également, au titre de notre stratégie d'influence.

Au-delà de ses missions, la DREAL en tant qu'organisation sociale est également engagée dans la mise en œuvre du plan de transformation de l'Etat. Le présent document relate ainsi les mesures associées, notamment de réduction de gaz à effet de serre, de sobriété énergétique et d'économie d'eau.

Ce document a fait l'objet d'un travail participatif approfondi conduit par l'équipe projet dédiée, en cohérence avec le projet de service et les valeurs propres de la DREAL. Il reflète l'engagement plein et sincère du collectif de travail dans la transition écologique.



# ACCORDS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

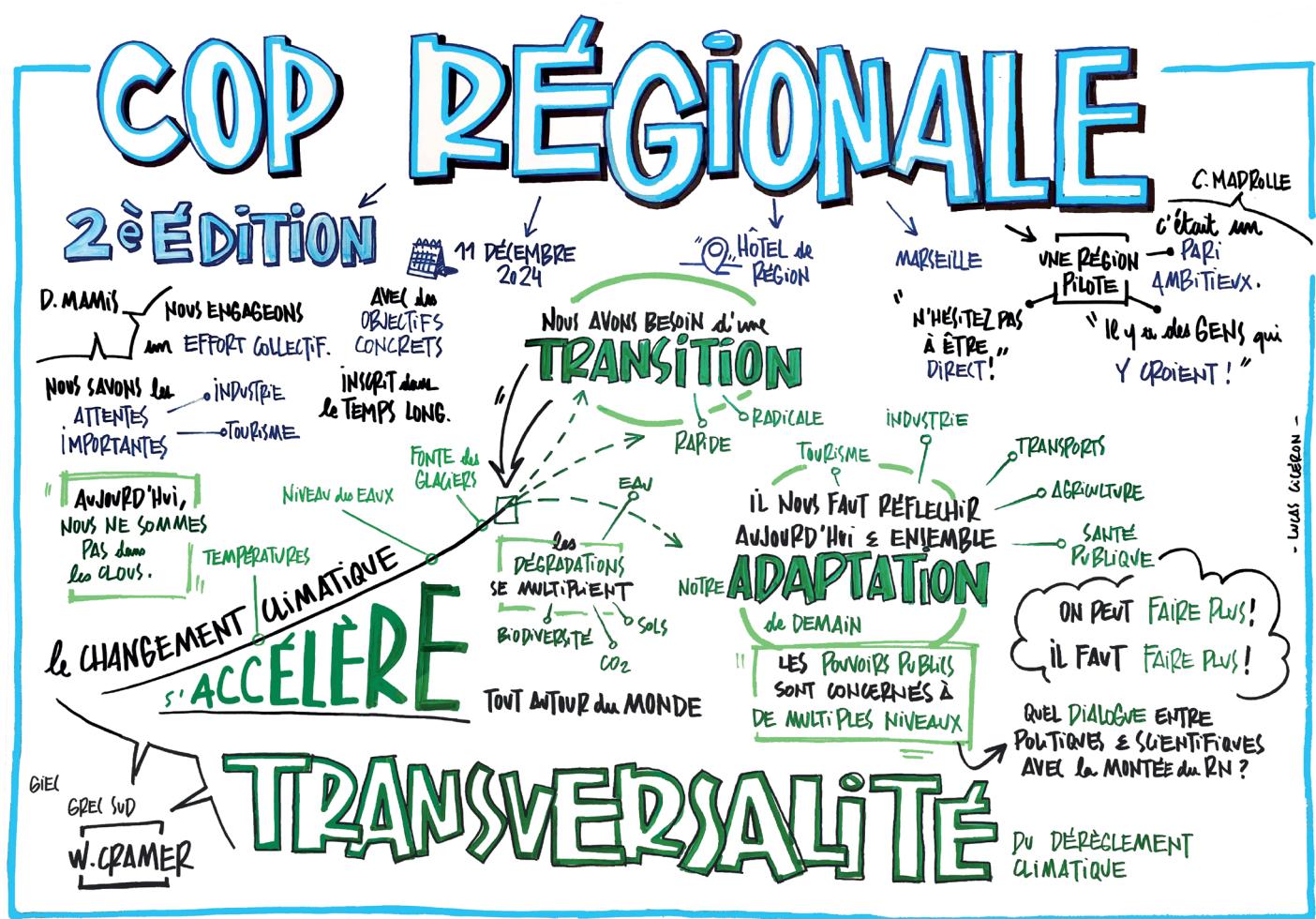
en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Dans la lutte pour l'atténuation du changement climatique, chaque dixième de degré gagné compte. Par son action au quotidien, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur prend sa part à cette démarche et entend la partager en interne avec ses agents, comme en externe avec ses partenaires pour renforcer la dynamique positive mise en place en région et dans notre pays.

Les 16 feuilles de route composant le plan constituent notre programme de travail, avec une attention particulière à celles copilotées par la DREAL aux côtés des services du conseil régional, qui sont au cœur de nos missions :

- feuilles de route "déplacement de voyageurs" et "transport de marchandises" copilotées par le service infrastructure, transport et mobilité ;
- feuilles de route "bâtiment" et "production d'énergie" copilotées par le service énergie logement ;
- feuille de route "urbanisme et aménagement" copilotée par le service connaissance, aménagement durable et évaluation.
- feuilles de route "biodiversité" et "eau et milieux aquatiques" copilotées par le service biodiversité, eau et paysage en relation avec l'Agence de l'eau pour la deuxième ;
- feuille de route "économie circulaire et déchets" copilotée par le service prévention des risques en relation avec l'ADEME.



# DÉPLACEMENT DE VOYAGEURS ET TRANSPORT DE MARCHANDISES

## ACTIONS PHARES

Le transport ferroviaire de marchandises et de personnes constitue un levier significatif de décarbonation des transports ; la DREAL est donc fortement investie dans le développement des infrastructures ferroviaires (844 M€ au titre du contrat de plan Etat/Région - CPER) avec en projet phare la ligne nouvelle dite LNP-CA (Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur). Elle s'investit également dans la modernisation et la résilience du réseau routier national qui bénéficie, au titre du contrat de plan Etat-région 2023-2027 (CPER) de 495 millions d'euros. La DREAL accompagne aussi les collectivités engagées et dans le développement des infrastructures cyclables du quotidien (90 M€ dans le CPER, auxquels s'ajoutent les différents appels à projets portés par le ministère des transports).

Des efforts financiers inédits sont déployés pour le transport collectif au travers les appels à projets totalisant un engagement financier de l'État de l'ordre de 210M€ et un soutien sans précédent, une subvention de 500M€, pour le volet mobilité dans le cadre de Marseille en Grand. ■



L'initiative relative à l'adaptation des infrastructures des transports prend en compte à la fois les risques physiques, tels que les inondations et les températures extrêmes, et les risques de transition, comme les changements dans les politiques énergétiques et les comportements des usagers. L'objectif est de mettre en place un plan d'adaptation robuste, prévu pour fin 2026, qui permettra de renforcer la résilience des infrastructures de transport face aux défis climatiques.

Pour les infrastructures de transport, la DREAL est à la fois maître d'ouvrage sur les opérations du réseau routier national, et animateur et financeur pour les opérations sur le réseau ferroviaire, les réseaux de transports en commun, les infrastructures vélo et les infrastructures portuaires.

Ainsi, la DREAL conçoit et réalise des projets routiers intégrant systématiquement le principe de zéro perte nette de biodiversité et des mesures de compensation environnementale. Chaque aménagement routier est nécessaire afin de renforcer les transports collectifs et le covoiturage (voies réservées, pôles d'échanges multimodaux). Elle développe les voies réservées aux transports en communs sur son réseau autoroutier, contribuant notamment au succès des lignes de cars express (la ligne 50 entre Aix et Marseille est la ligne inter-urbaine la plus fréquentée d'Europe).

Elle accompagne également les projets ferroviaires structurants de la région, pour le transport de voyageurs comme pour le transport de biens. La Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, notamment, permettra une augmentation de 66 % du nombre de trains du quotidien avec les phases 1 et 2. L'État finance également 26 M€

de projets, au titre du contrat de plan Etat - région, pour développer le fret ferroviaire (terminaux de transport combiné, modernisation des installations de terminal embranché et des réseaux, etc).

Pour le transport maritime, la DREAL accompagne le programme de connexion électrique des navires à quai (CENAQ) qui permet au grand port maritime de Marseille, avec le renforcement des réglementations européennes sur les émissions des navires, de réduire chaque année de près de 70 tonnes les émissions de NOx et de 8 tonnes les particules fines (PM10), améliorant significativement la qualité de l'air urbain et portuaire. Les CENAQ permettront également à terme de diminuer de 47% les émissions de GES (CO2).

La DREAL participe également au financement de projets d'infrastructures de transports en commun en site propre, d'infrastructures cyclables et de pôles d'échanges multimodaux à travers plusieurs dispositifs publics de soutien. Dans le cadre de Marseille en Grand tout spécialement, l'État finance et accompagne 16 projets structurants de la métropole (500 M€), et dans les quatre appels à projets de l'État relatifs aux transports en communs et pôles d'échanges multimodaux, l'État finance et accompagne 32 projets régionaux (227,6 M€).

En matière de connaissance de la mobilité, la DREAL joue un rôle central dans l'animation de la communauté des transports. Elle collabore étroitement avec l'Observatoire Régional des Transports Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORT), qui fédère une vingtaine d'acteurs pour analyser, informer et échanger autour des enjeux du transport, grâce à des événements, des publications et des études.

La DREAL anime les ateliers régionaux de la logistique (ARL) qui visent à renforcer les liens entre les acteurs publics et privés et proposent des solutions concrètes en réponse aux besoins des acteurs locaux. Les ARL sont des lieux d'échange ouverts et flexibles, participatifs sans obligation, selon les disponibilités et besoins des acteurs, avec une intégration possible au fil de l'eau. Les thématiques abordées incluent la décarbonation, la question du "dernier kilomètre", le fret massifié et la planification écologique. Les 4<sup>es</sup> Rencontres des Mobilités Décarbonées de Demain en mars 2025 ont rassemblé plus de 300 participants sur le Marché d'Intérêt National (MIN) de Châteaurenard.

La DREAL est partenaire de la cellule régionale d'appui, créée en 2019 dans le cadre de France Mobilités, qui accompagne notamment les territoires peu denses en animant la mise en œuvre de la Loid'Orientation des Mobilités via des webinaires, en soutenant les appels à manifestation d'intérêt (TENMOD et Avenir Montagne Mobilités), et en capitalisant les expériences locales. Les 2 sessions de l'AMI Avenir Montagne Mobilités, instruits par la DREAL, ont permis de retenir 14 projets dans les territoires peu denses de la région pour un montant de 957 179€.

Parmi les initiatives clés, la DREAL accompagne le développement d'une offre de mobilité adaptée aux enjeux territoriaux, en copilotant les démarches de services express régionaux métropolitains (SERM). Plus précisément, l'engagement des quatre SERM et la mise en œuvre des contrats opérationnels de mobilité sont essentiels : les SERM doivent offrir à terme une mobilité fiable et fréquente, renforçant les liaisons entre les villes centres et leurs zones périurbaines par des infrastructures ferroviaires et des réseaux cyclables.

Enfin, la mise en œuvre des missions régaliennes de la DREAL assure le respect des normes sociales et environnementales et participe à l'application de la sécurité routière, avec plus de 1 000 contrôles/an sur route des transports routiers (marchandises et voyageurs) afin de lutter notamment contre les fraudes aux dispositifs anti-pollution, aux limiteurs de vitesse mais aussi pour s'assurer du respect de la réglementation sociale européenne. Également, l'homologation technique avant immatriculation de plus de 600 véhicules importés/an dans la région a permis de vérifier la conformité aux normes européennes d'émissions et de sécurité routière. Enfin, l'agrément et le contrôle des centres de contrôle technique permettent de garantir, à une échelle plus large, le respect de ces normes.



© Arnaud Bouissou - Terra

# BÂTIMENTS

## ACTIONS PHARES

La DREAL assure l'animation régionale des porteurs de pacte territorial, des espaces conseil France Rénov et des accompagnateurs Rénov. A ce titre, la DREAL accompagne les collectivités dans le cadre de cette nouvelle contractualisation de l'agence nationale de l'habitat (Anah), prépare les conventions en lien avec les directions départementales des territoires (et de la mer) ainsi que l'avis du délégué régional, et rend compte de l'avancement auprès de l'Anah. Un appui renforcé est déployé avec la DDT(M) pour trouver une solution sur les zones blanches identifiées au premier semestre 2025.

En 2025, près de 5 millions d'euros de subvention sont engagés par l'Anah en région pour l'ingénierie des pactes territoriaux, qui couvriront 86 % des résidences principales du parc privé de la région.

La DREAL contribue ainsi à réhabiliter énergétiquement 50% du parc de logements anciens (construits avant 1975) d'ici 2050, conformément à la règle LD1-Obj 12C du SRADDET. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie du secteur résidentiel de 4,4 TWh entre 2019 et 2030 (6,2 pour le tertiaire). ■



© Arnaud Bouissou - Terra

La DREAL participe activement à différentes instances de pilotage comme :

- le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) qui a vocation à devenir l'instance de pilotage, de suivi et d'évaluation de la feuille de route pour le secteur résidentiel .
- la future instance régionale partenariale pour la rénovation des bâtiments tertiaires, aux côtés du conseil régional ;
- les instances de la cellule économique régionale de la construction (CERC) que la DREAL soutient annuellement (hébergement et financement) ;

Dans la gouvernance locale des enjeux de transition écologique des bâtiments, la DREAL cible le renforcement des PCAET (plan climat-air-énergie territorial).

La DREAL a également prévu de lancer une étude de retour d'expérience sur le recours aux pompes à chaleur, qui pourrait être réalisée ou coordonnée par le Cerema et/ou Envirobat BDM en 2026.

Concernant les aides à la rénovation énergétique des logements privés, un groupe de travail avec la Région et quelques collectivités est mis en place depuis le 1er trimestre 2025

pour mieux articuler les financements publics nationaux et locaux (Anah, Région, EPCI).

Le réemploi des matériaux de construction et la réutilisation des sols excavés lors de la construction des logements sont encouragés, en lien avec les projets subventionnés au titre de la mesure recyclage foncier du fonds vert (instruction DREAL/DDT(M)). L'économie circulaire fait notamment partie des critères d'appréciation parmi les différents critères environnementaux suivis.

La DREAL soutient l'action de Fibois Sud pour l'élaboration du pacte régional bois-biosourcés afin d'engager les maîtres d'ouvrage sur l'utilisation de ces matériaux.

Une communication en faveur du développement solaire thermique est également en projet en lien avec le plan régional solaire thermique en cours de définition (partenariat État/région/ADEME).



© Arnaud Bouissou - Terra

# URBANISME ET AMÉNAGEMENT

## ACTIONS PHARES

La déclinaison des trajectoires de sobriété foncière de la loi Climat et Résilience est un enjeu majeur porté par les services de l'État et inscrit au cœur du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) modifié récemment par le conseil régional et approuvé par le préfet de région le 3 juillet 2025.

En 2025, la DREAL poursuit son travail d'animation et de sensibilisation. Elle porte notamment en septembre l'organisation d'un "mois de la sobriété foncière", avec l'accueil d'une exposition et une quinzaine d'évènements (débats, séminaires, jeux ludiques) en lien avec de nombreux partenaires. Les 2 rencontres "PACA climat" annuelles (qui réunissent les collectivités ayant un PCAET) sont axées sur la sobriété foncière et sur les îlots de chaleur urbains. ■



© DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

La DREAL anime les services de l'État sur le sujet de la consommation d'espace et de la déclinaison du SRADDET dans les documents locaux, et pilote un réseau régional d'une quinzaine de partenaires visant à accompagner les territoires dans la mise en œuvre de la sobriété foncière.

La DREAL s'applique à renforcer la connaissance sur les enjeux de consommation foncière et à porter les ambitions d'un urbanisme sobre et durable. Elle accompagne les territoires pour atteindre les objectifs de sobriété foncière des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et favoriser la déclinaison de la sobriété foncière à l'échelle des documents d'urbanisme et des projets, en s'inspirant notamment d'exemples vertueux (publication d'une banque de projets). Elle développe outils et réflexions thématiques sur l'aménagement du littoral, la requalification des zones d'activité (étude post-inventaire), ou la mutation des quartiers pavillonnaires par exemple.

De plus, la DREAL participe à l'accompagnement du recyclage foncier des friches à travers la mesure du fonds vert dont elle

assure la coordination régionale. Cette mesure fait suite au fonds friches du plan de relance. Aussi de 2021 à 2025, ce sont plus de 120 M€ de subventions qui ont été distribués sur les territoires, permettant d'accompagner le recyclage de 146 friches.

En outre, afin de développer les démarches et réflexions liées au potentiel de surélévation, la DREAL mobilise les bailleurs sociaux en lien avec l'association régionale des HLM (ARHLM).

Dans le cadre des réflexions sur la requalification de l'existant ou sur la vacance (connaissance et interventions) tant sur le volet résidentiel, commercial et en zone d'activité, la DREAL accompagne la production d'études et assure un suivi de la problématique avec de nombreux partenaires (Région, CCI, ARHLM, etc.).

Afin de prendre en compte tout particulièrement l'adaptation au changement climatique, la DREAL accompagne des collectivités via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les îlots de chaleur (avec la direction régionale des affaires culturelles - DRAC).



# EAU, MILIEUX AQUATIQUES ET MER

## ACTIONS PHARES

la DREAL coordonne, pour les services de l'État, l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Durance. Ce schéma proposera, à échéance 2027/2028, une stratégie globale de gestion quantitative et qualitative de l'eau adaptée au changement climatique, des objectifs chiffrés de réduction des prélèvements et une clé de répartition entre les usages, à l'échelle du bassin versants de la Durance.

La démarche comporte un volet connaissances pour mieux appréhender la biodiversité et proposer des orientations sur la restauration et la préservation des milieux basés sur les solutions fondées sur la nature. Il sera en lien avec les territoires qu'il dessert en eau, définira et préconisera les mesures nécessaires à la préservation de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau de son périmètre. C'est un travail collectif qui a été engagé pour aboutir à ce document stratégique ambitieux. ■



© Manuel Bouquet - Terra

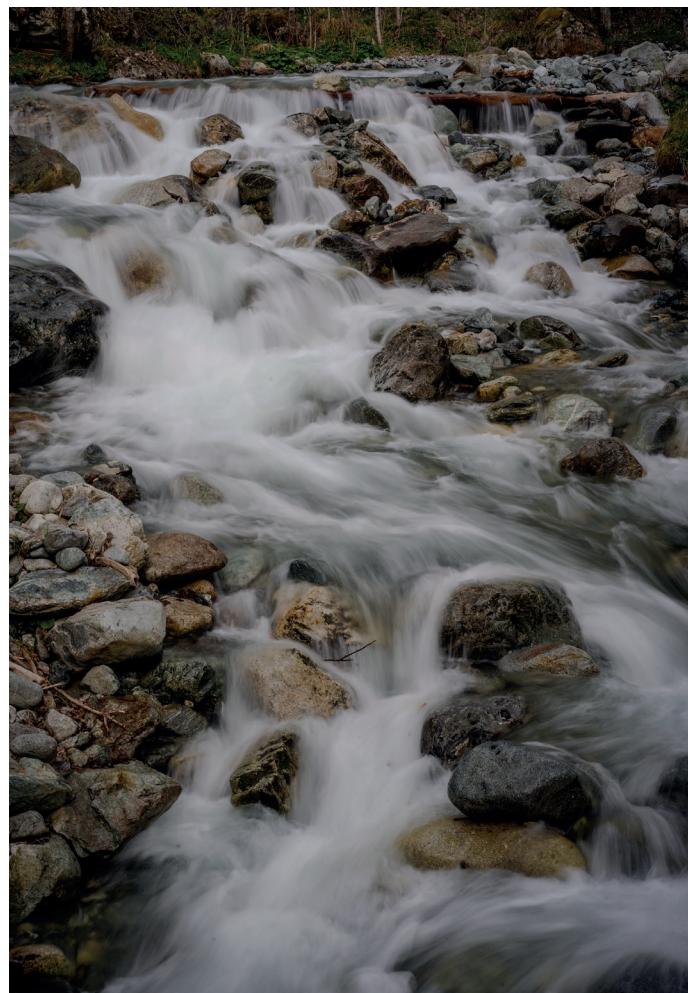
La DREAL est très engagée dans la gestion durable des ressources en eau et la protection des milieux aquatiques et marins, en collaboration avec plusieurs acteurs régionaux et nationaux : Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AE RMC), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE), la direction interrégionale de la mer (DIRM), les 6 DDT(M), les 6 préfectures et la préfecture maritime, les collectivités en charge de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), etc.

En particulier, si les DDT(M) animent au niveau départemental les Missions Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN), la DREAL anime pour sa part l'interMISEN, réseau des MISEN au niveau des chefs de service, et les "CODIR Eau" sur le même thème au niveau des directeurs. Par ailleurs, la DREAL contribue au réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques (RRGMA) et à l'observatoire régional des milieux aquatiques (OREMA) tous deux pilotés par l'ARBE en donnant la parole de l'Etat et en apportant le soutien financier nécessaire.

A l'échelle de la région, la DREAL anime avec l'agence de l'eau l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation, le financement puis la mise à jour tous les 6 ans du programme de mesures (PDM) et des plans d'action territorialisés du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Leurs équivalents sur le milieu marin, respectivement le plan d'actions pour le milieu marin (PAMM) et le document stratégique de façade (DSF) sont animés par la DIRM en lien avec la préfecture maritime et la DREAL, qui y contribue de façon conséquente. La politique européenne "Natura 2000", bien

qu'une partie ait été confiée aux Régions en 2023, reste également un levier important sur ces sujets, en particulier pour tous les sites Natura 2000 dont une partie est située en mer. Ces documents et démarches définissent l'ensemble des actions à mener en faveur de la restauration des milieux aquatiques, en eau douce et en eau salée.

Parmi toutes ces actions, quelques exemples : la DREAL pilote un groupe d'experts sur l'évolution morphologique des cours d'eau et les mesures de restauration à envisager, elle pilote des actions - études, mise à jour de guides de référence, etc. pour la préservation des herbiers de posidonie. La DREAL contribue de plus à la limitation de l'imperméabilisation des sols en luttant contre l'artificialisation, afin de favoriser notamment les pratiques permettant l'infiltration de l'eau dans les sols.



© Sylvain Giguët - Terra

Elle a lancé, avec le conseil régional et l'agence de l'eau, une démarche prospective sur les transferts d'eau inter bassins. Cette démarche consiste à établir, à l'échelle de la région, la capacité des ressources stockées (Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et Saint-Cassien) à satisfaire les usages en complément des ressources locales. Elle intègre les évolutions d'hydrologie probables compte tenu du changement climatique. Cette démarche se veut une co-construction itérative avec les porteurs de SAGE, les six départements et les trois métropoles concernées.

Un autre exemple : sur le volet agriculture, la DREAL initie, avec la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et l'agence de l'eau, un processus de reconnaissance de l'irrigation gravitaire. Cette initiative vise à permettre à l'irrigation gravitaire de trouver son modèle économique, d'être résiliente en période de restriction, et de valoriser ses aménités positives.

Pour ce qui concerne les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dans son rôle régaliens et afin de lutter contre les pollutions des milieux aquatiques, la DREAL procède à des contrôles réguliers de leurs rejets. Les inspecteurs de l'environnement s'assurent notamment du respect des valeurs limites d'émission des substances susceptibles de polluer. De plus, les plans de surveillance hydraulique (PSH) sont intégrés dans le corpus réglementaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et permettent d'assurer la maîtrise des prélèvements dans le milieu et les consommations d'eau, en mettant en place des actions de réduction associées.

La DREAL a participé à l'organisation du réseau national du trait de côte en juin 2025. A la suite de cet événement, les méthodologies d'élaboration des cartes de recul du trait de côte seront valorisées. En effet, la DREAL soutient l'élaboration de stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte. Cela inclut la planification à court, moyen et long termes d'actions relevant des problématiques d'érosion, de submersion marine et d'ennoiement, en fonction des opportunités du territoire.

## >>> — POUR EN SAVOIR PLUS —



**La DREAL copilote avec la Région la plateforme "mon littoral".** Cet outil permet la bancarisation et la diffusion de données et connaissances, telles que des études, des retours d'expérience (REX), des informations topographiques, bathymétriques, des newsletters et des actualités. La DREAL participe également à la valorisation des retours d'expérience des solutions fondées sur la nature dans la plateforme "mon littoral".



# BIODIVERSITÉ ET FORÊT

## ACTIONS PHARES

La DREAL participe à la mise en œuvre locale de la stratégie nationale des aires protégées qui vise à atteindre 10% du territoire régional terrestre en protection forte, avec la mise en place de comités de pilotage (commissions départementales des aires protégées).

La poursuite et l'évolution des sites naturels de compensation (SNC) en sites naturels

de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR) sont pilotées par la DREAL, assurant l'animation, le suivi et l'instruction des SNCRR, notamment pour le SNCRR Fos-Berre. Deux SNCRR existent actuellement sur le territoire de la région PACA totalisant 507 ha sur les 748 ha existant au niveau national.



© DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

La DREAL est un acteur clé de la gouvernance régionale en matière de biodiversité, en termes d'animation des acteurs et en termes de financements. Elle participe notamment à la construction, la mise en oeuvre, l'évaluation, et le financement d'actions de la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), déclinant la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), en lien avec le conseil régional et l'agence régionale de la biodiversité et de l'environnement (ARBE). La DREAL anime le comité régional de la biodiversité (CRB). Elle participe au suivi des actions régionales de mobilisation des acteurs, en lien avec l'office français de la biodiversité (OFB), l'ARBE et l'AERMC, les 6 DDT(M), le conservatoire du Littoral, les conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen, le conservatoire d'espaces naturels, les parcs nationaux et régionaux, les réserves nationales et régionales, les 6 Départements. Elle s'appuie sur le tissu associatif très important en ce qui concerne la protection de la nature : Ligue de protection des oiseaux, groupe chiroptères de Provence, pour n'en citer que deux.

Par exemple, la DREAL appuie l'OFB notamment pour les atlas de la biodiversité communale (ABC), en participant à différents jurys.

La DREAL est en charge de l'identification et de la hiérarchisation des "points noirs", au sens de la SNB, et des habitats dégradés. Cela inclut des travaux dans le cadre des sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR). La DREAL anime et suit les travaux du grand port maritime de Marseille (GPMM), et indirectement de la métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) et du conseil départemental des Bouches-du-Rhône

(CD13), s'agissant des impacts en termes d'effets cumulés des projets notamment.

La DREAL est en première ligne pour définir des plans d'actions régionaux en faveur de l'amélioration des connaissances naturalistes. Cela inclut :

la mise à jour des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en lien avec le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ; le financement d'inventaires et d'acquisition de connaissances avec des plans nationaux d'action (PNA) pour les espèces menacées, soumises à des dispositions de gestion et de préservation particulières.

**La DREAL participe à la gestion des données dans le domaine de la biodiversité en finançant la base SILENE (environ 100 K€) afin de pérenniser les dispositifs de connaissance scientifique.**

**Afin d'évaluer et cartographier les ressources naturelles des territoires et les services rendus par les milieux (humides, forestiers, montagnards, marins et littoraux), la DREAL met à disposition la donnée en open source gratuitement.**

La DREAL s'investit dans les échanges pour la consolidation de la cartographie administrative nationale des zones humides et apporte un appui aux DDT(M) pour la cartographie départementale des frayères. Elle suit également la révision de la cartographie de la trame verte et bleue (TVB) du SRADDET avec l'ARBE. Dans ce cadre, les travaux de reconnaissance pour la recherche des points noirs sont financés et l'identification des trames vertes et bleues régionales est mise à jour, incluant de nouvelles trames écologiques.

Concernant les plans nationaux et régionaux existants en faveur des espèces menacées, la DREAL s'assure de leur élaboration, leur mise en œuvre, et leur actualisation régulière en finançant et suivant les plans nationaux d'action (PNA) de la région, et en participant aux réseaux de conservation tels que flore sentinelle et RESEDA Flore.

La préservation et la restauration des habitats naturels prioritaires de l'interface terre-mer sont également animées et financées. Le financement, le pilotage et l'animation des stratégies flore et faune exotiques envahissantes sont assurés par la DREAL, en partenariat avec l'office français de la biodiversité (OFB) et l'ARBE.

La DREAL participe au projet de cartographie des obligations légales de débroussaillage (OLD) piloté au niveau national. L'objectif de cette cartographie est de définir les zones soumises à ces obligations en intégrant les enjeux de biodiversité et de paysage. La DREAL finance aussi des études sur la biodiversité

forestière dans le souci de la meilleure conciliation des impératifs de sécurité avec la préservation de la biodiversité.

Par la définition d'une stratégie accessible et compréhensible en termes de prévention des risques, la DREAL soutient la démarche de réalisation des OLD en favorisant une meilleure appropriation territoriale de la réglementation par les acteurs locaux.

Les actions de police administrative et judiciaire sont renforcées par des réunions d'échanges avec l'OFB et par l'animation des missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN).

Des comités de pilotage - commission départementales des aires protégées (CDAP) - sont mises en place pour les zones protection forte (ZPF) et animés par la DREAL. Un groupe régional de mobilisation des acteurs de la transition écologique et diverses actions d'éducation à l'environnement sont financées.



© Damien Carles - Terra



© Manuel Bouquet - Terra

En termes d'accompagnement des projets importants, ayant un impact sur la biodiversité, la DREAL déroule la séquence "Éviter - Réduire Compenser" en trois grandes étapes :

- l'accompagnement des projets (échanges et visites de terrain), afin que les espèces protégées et leurs habitats soient mieux pris en compte en amont, dans la définition des projets ;
- instruction administrative des dossiers de demande de dérogation, de façon indépendante ou dans le cadre du régime de l'autorisation environnementale ;
- suivi de la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux ; des contrôles administratifs sont faits (courriers et relances) ils peuvent être, le cas échéant, organisés avec l'appui de l'OFB, en ciblant les zones prioritaires en termes de préservation de la biodiversité.

Concernant les énergies renouvelables, la DREAL exerce une action d'accompagnement des collectivités dans leurs démarches prospectives (notamment la définition des zones d'exclusion prévues par la loi) mais aussi des porteurs de projets pour mieux prendre en compte la biodiversité.

Sur l'angle des mobilités, la démarche de vulnérabilité du système de transport régional

face aux effets du changement climatique précédemment présentée comprend dans le plan d'adaptation prévu pour mi-2026 l'étude de solutions fondées sur la nature (SFN).

Au titre de son rôle de maîtrise d'ouvrage de projets routiers, la DREAL évalue l'impact de ses projets en prenant en compte tous les aspects de l'environnement afin de respecter le principe de zéro perte nette de biodiversité. L'évitement est un principe préalable à toutes réflexions.



© Manuel Bouquet - Terra

# PRODUCTION DE BIEN

## ACTIONS PHARES

Les projets de développement et de modernisation du Réseau de transport d'électricité (RTE) sont accompagnés par la DREAL. A ce titre, le projet de ligne THT a eu une place centrale dans ce débat global sur le territoire de Fos – étang de Berre en raison de ses enjeux de développement des industries

vertes et de ses impacts notamment paysagers et environnementaux. Pour ce grand débat public, la DREAL participe non seulement à l'organisation mais au débat global lui-même, et a impulsé une étude portant sur l'analyse des effets cumulés de l'ensemble des projets du périmètre de la zone Fos - Berre.



© Arnaud Bouissou - Terra

Tous les projets de décarbonation de l'industrie peuvent donner lieu à des demandes d'autorisation environnementale instruites par les services de la DREAL en lien avec les autres contributeurs.

Dans le cadre de la valorisation des engagements existants, la DREAL participe aux instances de gouvernance de REPONSES et du S3PI (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles). Il s'agit d'une instance réunissant l'ensemble des parties prenantes (collectivités, industriels, associations, salariés et Etat) qui permet de recueillir les attentes et préoccupations sur le sujet de la qualité de l'air et d'y apporter des réponses concrètes et collectives. En outre, l'état de l'environnement industriel est réalisé et diffusé chaque année.

La DREAL participe activement aux études majeures du programme Syrius. Ce programme vise à accélérer la décarbonation de l'industrie en mobilisant les acteurs industriels

de la zone industrielle portuaire (ZIP) de Fos-Berre et de Gardanne pour identifier les projets les plus structurants et optimiser leur mise en œuvre. Dans ce cadre, la DREAL et la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) s'impliquent au côté de l'association PIICTO en charge de ce programme pour préparer la seconde phase du nouvel appel à projets ZIBAC (zone industrielle bas carbone).

Pour ce qui concerne l'économie circulaire, la DREAL est impliquée à plusieurs titres avec la DREETS, l'ADEME et le conseil régional, en participant et animant au sein de la plateforme régionale pour l'économie circulaire et l'innovation (PRECI) une communauté d'acteurs privés en faveur de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle et territoriale mais également en accompagnant certaines filières dites "REP" (responsabilité élargie des producteurs), notamment la REP PMCB (produits, matériaux de construction du bâtiment).



© Arnaud Bouissou - Terra

# PRODUCTION D'ÉNERGIE

## ACTIONS PHARES

La DREAL accompagne les communes dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER). À l'échelle intercommunale, la DREAL sensibilise les EPCI et vérifie la cohérence des zones de différentes filières avec les projets connus ; à l'échelle départementale, elle appuie les référents préfectoraux et services en DDT(M) (interventions en conférences territoriales, production de doctrines et modèles de documents), à l'échelle régionale, elle analyse les potentiels énergétiques pour les comparer aux objectifs régionaux et produit des cartes et des données par filières et territoires. À l'issue du 2ème tour (été 2025), ce sont plus de 300 000 zones d'accélération réparties sur 589 communes de la région qui sont analysées par la DREAL.

Ces zones d'accélération favoriseront l'arrivée de nouveaux projets d'énergies renouvelables (photovoltaïques, géothermie, biomasse, solaire thermique ou encore méthanisation) dans un contexte d'acceptabilité locale renforcée grâce aux concertations locales menées et à l'implication politique de chaque collectivité. La DREAL reste vigilante sur la qualité environnementale des projets (en particulier pour limiter les impacts sur la biodiversité et les paysages) et encourage les territoires à réaliser

des schémas de développement des EnR (SDE) ou à s'engager dans des démarches exemplaires (Plans paysages transition énergétique, appel à manifestation d'intérêt foncier dérisqué).

Enfin, la DREAL intervient en interface entre l'administration centrale et les services de la Région pour proposer de nouveaux objectifs régionaux pour chaque filière d'énergies renouvelables aux horizons 2030 et 2035, objectifs ambitieux mais réalisables, afin de décliner la nouvelle programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE3). ■



© Arnaud Bouissou - Terra

La DREAL participe et anime les instances sectorielles de mise en commun des retours d'expérience, des données, et de la connaissance sur les sujets énergétiques : GT ENR avec les services de l'État en département, consortium Methasynergie, club agrivoltaïsme, réseau PACA Climat, etc.

La consolidation de l'observatoire régional de l'énergie, du climat et de l'air (ORECA) comme outil de référence pour le suivi des politiques publiques régionales en matière d'énergie est un objectif important pour la DREAL, incluant le travail sur les données et la relance des réunions des partenaires de l'ORECA.

La contribution aux travaux nationaux sur l'éolien en mer est soutenue au sein de la

DREAL, notamment par la création d'un observatoire national. Le déploiement d'une filière éolien flottant commerciale, durable et structurée sur la façade est au cœur de nos préoccupations, en intégrant la dimension biodiversité et en instruisant les demandes d'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) utiles à la construction des structures associées à la filière éolien flottant.

Le 1<sup>er</sup> parc éolien flottant de Méditerranée, au large de Fos-sur-Mer a été mis en service début 2025. D'une puissance de 25MW, composé de 3 éoliennes, il permettra de produire l'équivalent de l'électricité d'une ville comme Aubagne ou Martigues (45 000 habitants).



© DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les données analysées par la DREAL montrent une stagnation du volume des nouveaux projets de photovoltaïque au sol (+200MW/an), dont la dynamique s'essouffle face aux impacts environnementaux de plus en plus prégnants et à la consommation d'espace induite (impacts auxquels s'ajoute la question de l'acceptabilité locale de ces projets qui font de plus en plus l'objet de recours) ; au contraire, le photovoltaïque en toiture progresse fortement (il double chaque année depuis 3 ans). En 2024, on estime à 35 % la part de nouvelles puissances installées issues de projets en toitures et ombrières. Pour accompagner cet essor dans la durée, la DREAL mène conjointement avec la direction régionale des affaires culturelles l'élaboration de recommandations pour planifier et faciliter le développement des projets dans les espaces soumis à une protection patrimoniale. La capitalisation des retours d'expérience pour améliorer les projets d'énergies renouvelables est nécessaire ; elle donne aussi de la visibilité aux événements permettant de sensibiliser dans un même temps services instructeurs et porteurs de projet. La DREAL anime également l'exemplarité de l'État dans une démarche de

solarisation du patrimoine bâti de l'État (identification de sites opportuns, montage d'un AMI, suivi de chantier). 10 sites sont en cours de solarisation en 2025 et de nouveaux sites sont en cours d'analyse.

La sensibilisation des territoires au développement de projets d'énergies renouvelables de filières moins connues, comme la méthanisation, le solaire thermique et la géothermie, passe notamment par la formation des élus et la création d'un marché à l'échelle régionale. Des partages d'expérience (élus, porteurs de projets, développeurs), des visites de site, ainsi que des kits de communication sont prévus.

La sensibilisation et la formation du public aux problématiques énergétiques constituent aussi des axes de travail, notamment en marge ou au sein des différents débats publics organisés. À titre illustratif, la DREAL a réalisé la fiche "Transition industrielle et besoins en énergie" dans le cadre du débat public sur l'avenir industriel de la zone Fos-Berre Provence.



© DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

# ACHATS PUBLICS DURABLE

## ACTIONS PHARES

Dans le prolongement des catalogues d'achats responsables déjà disponibles, la DREAL engage une réflexion sur la manière de mieux mobiliser l'offre locale, en veillant à intégrer des critères environnementaux et sociaux adaptés. Cette démarche vise à identifier les leviers permettant de renforcer la place des acteurs locaux dans les marchés publics, tout en assurant la cohérence avec les outils nationaux existants.

Cette communauté vise à développer le mécénat de compétences à travers des webinaires et un partage d'outils de travail. Elle permet également de sensibiliser les agents aux bonnes pratiques en matière d'achat durable, en diffusant les critères de durabilité environnementaux et sociaux, en mettant à disposition des cahiers des charges types et en favorisant les échanges d'expériences, gages d'une montée en compétence collective.

Parallèlement, pour accompagner le déploiement de la nouvelle "plateforme des achats durables" développée par le Commissariat général au développement durable, la DREAL a constitué une communauté de travail au sein des services déconcentrés du ministère de la Transition écologique en région. ■



➤➤➤➤➤—POUR EN SAVOIR PLUS—

A screenshot of a website titled "Rapidd, la communauté des achats publics durables". The page includes a navigation bar with links like "Accès", "Rapports", "Documentation et outils", "Formation", "Les offres durables", "Stratégie d'achat", and "Se faire accompagner". Below the navigation is a message: "Publié le 19 avril 2024 | Mis à jour le 26 juillet 2024". The main content area features the "rapidd" logo and some text. To the right of the screenshot is a QR code.

# ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCHETS

## ACTIONS PHARES

Une cellule trafic est mise en place pour lutter contre les déchets illégaux, sans préjudice de la compétence du maire en matière de dépôts sauvages.

Les démarches réglementaires (installations classées pour la protection de l'environnement ICPE, autorisations d'urbanisme) sont facilitées via les services instructeurs, et un accompagnement est mis en place pour conseiller en amont les porteurs de projet afin de réduire leur impact sur l'environnement en

matière de déchets. Des actions de pédagogie sont réalisées auprès des industriels pour que les procédures d'autorisation soient suivies rigoureusement.

Indicateurs :

- Réduction de 50 % du volume de déchets non dangereux non inertes enfouis par rapport à 2010 (999 972 tonnes par an)
- Valorisation matière à hauteur de 65 % pour les déchets non dangereux non inertes. ■



© DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'animation des acteurs pour la mise en place de la filière responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) est assurée par la DREAL, en lien notamment avec l'ADEME. La production d'énergie à partir de déchets est inscrite dans les stratégies de décarbonation. Un soutien technique est apporté au conseil régional dans la planification relative aux déchets pour la région et son suivi.

La mise en pratique de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) et son contrôle sont une priorité, notamment dans le cadre des alternatives aux contenants à usage unique et des objectifs de valorisation des déchets.

L'animation de collectifs de travail et de partage d'expérience est un angle de travail stratégique pour faciliter le passage à l'action et lever les freins méthodologiques ou réglementaires, notamment en matière

de réemploi et de valorisation matière ou énergétique. La DREAL participe aux réunions annuelles par bassin de vie sens du SRADDET organisées par le conseil régional, lors desquelles la déclinaison des actions sont organisées, et qui renforcent l'écoute des élus.

La DREAL soutient Le développement de l'observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) par son financement, permettant au plus grand nombre d'accéder à une information pertinente et contrôlée et de disposer d'indicateurs pour suivre ces politiques publiques et la planification écologique.

L'animation au sein de la plateforme régionale pour l'économie circulaire et l'innovation (PRECI) d'une communauté d'acteurs privés pour l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale est assurée. Un bilan prospectif des pratiques industrielles est établi.



© DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

# LES ENGAGEMENTS DE LA DREAL EN TANT QU'ORGANISATION SOCIALE





© DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

# 1. MOBILITÉS DURABLES

**ACTIONS PHARES : La DREAL est auteure d'un plan de mobilités commun aux services ministériels du pôle Zattara / boulevard des dames. Ce plan sera actualisé en 2026.**

**Un plan de mobilité est en cours d'élaboration pour la future cité administrative à Toulon (2026), visant à intégrer des infrastructures cyclables et piétonnes et à mettre en place des bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE).**

financier de soutien de ses agents pour leurs déplacements domicile-travail. Les aides financières disponibles pour les déplacements durables sont ainsi mobilisées (notamment la prise en charge des abonnements aux transports en commun à hauteur de 75% du prix de l'abonnement et la participation au coût d'achat d'un vélo ou d'un autre engin de déplacement, à l'autopartage voire au covoiturage).

Depuis 2021, la DREAL PACA participe activement au challenge d'activité "Mai à vélo", encourageant ainsi l'utilisation du vélo comme moyen de transport quotidien. Cette initiative vise à réduire la dépendance aux véhicules motorisés et à promouvoir des modes de déplacement plus durables.

En 2024, des stands ont été mis en place lors de la semaine européenne de la mobilité, en partenariat avec des acteurs tels que SNCF, ZOU, Conseil Mobipro et un stand de réparation de vélos.

La DREAL PACA participe également aux challenges de marche et de sport organisés par Kiplin, en partenariat avec le ministère en charge de la transition écologique, pour encourager une activité physique régulière et des modes de déplacement actifs.

En 2025, la DREAL prévoit de communiquer sur la sécurité des engins de déplacement motorisés tels que les trottinettes et les hoverboards, en collaboration avec le CEREMA. Cette initiative vise à sensibiliser les usagers aux risques associés à ces modes de déplacement et à promouvoir une utilisation sécurisée.



© Laurent Mignaux - Terra

Le recours plus massif aux alternatives à la voiture individuelle se concrétise par une augmentation des abonnements de transport en commun pris en charge partiellement par la DREAL en tant qu'employeur (365 demandes en 2024 contre 248 l'année précédente) et des remboursements forfaitaires des déplacements domicile-travail en modes doux (85 demandes en 2024 contre 126 en 2023).

En 2024, un vélo électrique a été mis en place à Gap pour les trajets professionnels des agents sur ce site et deux parkings vélos sécurisés ont été créés.

La DREAL promeut en interne le recours au fonds mobilités durables (FMD), dispositif

La DREAL envisage aussi la mise en place d'Odrive, une plateforme facilitant la mise en relation entre conducteurs et passagers.

Enfin, la DREAL a mis en place des mesures pour encourager le télétravail, avec 81 % des agents bénéficiant d'au moins un jour hebdomadaire de télétravail au 31 décembre 2024.

## 2. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La DREAL produit un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) qui sera actualisé dans le courant de l'année.

**ACTIONS PHARES : En 2024 : 92 tCO2eq ont été évitées, soit un total de 540 tCO2eq évitées depuis 2018.**

- 52 972 km parcourus en voiture électrique sur un total de 685 010 km (tous véhicules).

**Evolution depuis 2018 :**

- diminution de 38 % du nombre total de kilomètres parcouru en voiture ;
- augmentation de 94% du nombre total de kilomètres parcourus en véhicule électrique.

**La DREAL a priorisé l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur l'ensemble de ses sites distants et pourra en déployer d'autres en fonction du bilan en cours sur son site de Marseille.**

Elle dispose à ce jour de 17 véhicules électriques pour l'ensemble de ses sites en région. Un plan de remplacement par des véhicules électriques des véhicules les plus anciens ou les plus utilisés est en cours, avec un objectif de 50% de véhicules propres d'ici 2030.



© DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

### 3. RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La DREAL a son siège dans un immeuble récent (2016) qui vient d'être raccordé à un système de production d'air chaud ou froid par thalassothermie. Elle apporte un soin approfondi pour les autres de ses sites, à la mise en place d'une politique sobre en énergie.

#### **ACTION PHARE : la DREAL a supprimé tous les systèmes de chauffage et d'eau chaude au fioul sur tous ses sites en région.**

Des projets de rénovation sont identifiés, notamment à Martigues (isolation thermique et panneaux photovoltaïques, 1 200 000€, en

attente d'appel à projet) et à Aix-en-Provence (isolation thermique et récupération d'eaux usées, 1 000 000 / 1 200 000€, en attente de la définition du projet campus).

La DREAL a mis en place la gestion technique des bâtiments pour le suivi de tous les fluides sur le siège de Marseille. Le suivi des consommations énergétiques est également réalisé. Enfin, la DREAL relaie les campagnes du ministère relatives à la sobriété dans l'usage des ressources auprès des agents, sensibilisant ainsi à l'importance de la gestion raisonnée de l'eau.



## 4. ALIMENTATION LOCALE ET DURABLE

**ACTION PHARE :** des partenariats sont en cours avec des producteurs de la région pour la livraison directe aux agents sur leur lieu de travail de produits frais, locaux et issus de l'agriculture biologique ou, à minima, raisonnée. Dans un deuxième temps, des partenariats complémentaires pourraient être envisagés pour d'autres types de produits.

La DREAL a communiqué lors de la semaine européenne de la réduction des déchets sur les liens internet permettant de localiser les producteurs locaux.



© Degen Thierry - Terra

## 5. GESTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

**ACTION PHARE :** La DREAL pratique un tri sélectif très développé. Elle a notamment mis en place des bacs biodéchets sur trois de ses sites et a remis une trentaine d'ordinateurs portables et d'écrans réformés de moins de 10 ans à ses agents en 2025.

Lors de la semaine européenne de la réduction des déchets en 2024, des informations ont été communiquées pour encourager le compostage à la maison, faire connaître les bonus réparation et les liens utiles pour jeter/réparer certains objets, encourageant ainsi le réemploi et la réparation.



© DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

## **DREAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

---

Siège : 36 Bd des Dames - 13002 Marseille  
Adresse postale : 16 Rue Antoine Zattara - CS 70248  
13331 Marseille Cedex 03  
Tel. : 04 88 22 61 00

